



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Caisse régionale  
Île-de-France

## REGLEMENT DE CONSULTATION

(Procédure adaptée 009-2025 article R.2123-1 du code de la commande publique)

OBJET	P_009_2025 Location de bouteilles et fourniture de gaz pour le laboratoire de toxicologie ainsi que pour le Centre médical Stalingrad
CODE NOMENCLATURE CPV	24110000-8 gaz industriels
ETENDUE DU BESOIN ET PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	<p>Accord cadre mono attributaire à bons de commande (Articles R2162-1 et suivants) passé selon la procédure adaptée (Article R2123-1 du code de la commande publique).</p> <p>Montant maximal sur la durée du marché : 30 000 € HT</p> <p>Les commandes sont passées soit par mail ou via un site dédié du titulaire sur internet (avec accès sécurisé) selon les modalités de fonctionnement du titulaire, décrites dans son offre.</p> <p>Les différents gaz faisant l'objet du marché sont détaillés dans le Bordereau de Prix Unitaire annexé au Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement.</p> <p>La pureté minimale mentionnée au BPU doit être respectée obligatoirement sous peine de non-conformité de l'offre.</p> <p>Le candidat doit obligatoirement répondre à l'ensemble du BPU sous peine de non-conformité.</p> <p>Variante non autorisée.</p>
MODALITES DE LIVRAISON	<p>La livraison s'effectue en étage (9<sup>ème</sup>) : le prestataire se présente au PC sécurité (préalablement informé de la livraison par le laboratoire) 14 ter rue de Tanger, un agent l'accompagne jusqu'au lieu de stockage ou d'installation de la bouteille, entre 8h30 et 12h30.</p> <p><b>ATTENTION</b> : L'Hydrogène est stocké à l'extérieur en terrasse avec un accès comportant des marches (cf. photos).</p> <p><u>La visite obligatoire, sous peine de non recevabilité</u> de l'offre, permettra le repérage des différents accès.</p> <p>La date de visite est le 13/03/2025, 11 heures rdv à prendre par mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:preventionltx.cramif@assurance-maladie.fr">preventionltx.cramif@assurance-maladie.fr</a></p>

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

17-19 avenue de Flandre – 75954 Paris Cedex 19

Tél. : 01 40 05 32 64 – Fax : 01 40 05 68 98 – [www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

DATE DE DEMARRAGE PREVISIONNEL	2 MAI 2025
DELAI D'EXECUTION	Marché d'une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois. Sa durée totale ne pourra excéder 4 ans.
JUSTIFICATIFS A PRODUIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du candidat (DC1 et DC2 ou similaires)</li> <li>- Liste de références pour des prestations similaires précises et identifiables lors 3 derniers exercices</li> <li>- Présentation des capacités techniques (moyens humains et matériels)</li> <li>- la simulation complétée obligatoirement, annexée au RC, dont les quantités estimatives annuelles ne sont pas contractuelles et ont uniquement pour but de classer les offres</li> <li>- Mémoire technique, détaillant les différentes compositions des gaz, leurs caractéristiques techniques et notamment le type de levier présent sur les bouteilles, le mode de passation des commandes (site internet dédié aux commandes en lignes, téléphone, mail,...) les conditions d'application des coûts d'immobilisation et tout autre élément que le candidat jugera nécessaire pour argumenter son offre</li> </ul>
CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES	<p><b>1/ Valeur technique</b> basée sur le contenu et la qualité du mémoire technique <b>50 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les différentes compositions des gaz, leurs caractéristiques techniques et notamment le dispositif d'ouverture et de fermeture présent sur les bouteilles : 20 points,</li> <li>• le mode de passation des commandes (site internet dédié aux commandes en lignes, téléphone, mail,...), facilité de prise de commande... 20 points,</li> <li>• La pureté des gaz proposés : 10 points</li> </ul> <p><b>2/ Proposition financière</b> (sur la base de la simulation financière et des coûts d'immobilisation) <b>30 points</b></p> <p><b>3/ Délais de livraison</b> : pour le réapprovisionnement de chaque type de gaz comme renseigné obligatoirement dans le BPU et pour la fourniture des bouteilles suite à notification du marché (à renseigner obligatoirement dans le BPU) <b>20 points</b></p>
DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES	20 mars 2025 à 14h
DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	60 jours
MODIFICATION AU DOSSIER DE CONSULTATION	<p>La CRAMIF peut modifier le dossier de consultation 4 jours avant la DLRO.</p> <p>Les entreprises utiliseront le dossier de consultation mis à leur disposition sans apporter de modification.</p>

DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUS AUPRES DE	Des questions ou demandes de renseignements peuvent être posées jusqu'à 4 jours avant la DLRO, par l'intermédiaire de la plateforme PLACE
NEGOCIATION	La C.R.A.M.I.F se réserve la possibilité de procéder à des négociations avec les deux candidats arrivés en tête du classement des offres dans le respect de la liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. La négociation peut prendre la forme de tout échange écrit (par exemple courrier électronique) et/ou de rencontre bilatérale. En cas de négociation, la C.R.A.M.I.F se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales. Les candidats sont invités à déposer immédiatement leur meilleure offre. La C.R.A.M.I.F est libre d'attribuer le marché sans qu'il ne soit procédé à la moindre négociation, ce uniquement sur la base des dossiers remis par les candidats.

### MODALITES DE RETRAIT ET DE REMISE DES OFFRES :

L'adresse de téléchargement du dossier de consultation dématérialisé et de dépôt des offres est :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2715928&orgAcronyme=s7h>

Les offres doivent obligatoirement être déposées via cette adresse, aucune offre papier n'est acceptée.

Le candidat dispose d'une aide technique à l'utilisation de la salle disponible sur le site (manuel d'utilisation, conditions générales d'utilisation et pré-requis techniques - partie intégrante du règlement de consultation).

En application de l'article R 2132-7 du code de la commande publique relatif aux marchés publics, les dossiers de la candidature et de l'offre d'un candidat devront être envoyés uniquement de façon électronique sur la plateforme sécurisée <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise> (PLACE).

Les connexions et flux internet peuvent être aléatoires selon les fournisseurs d'accès. Le candidat accepte et doit anticiper les transferts de fichiers par rapport à la date et l'heure limites fixées au présent document.

En tout état de cause, la transmission complète des fichiers doit intervenir avant la date et l'heure limites de réception des plis sous peine d'irrecevabilité.

En cas d'envois successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date limite de réception des candidatures et des offres.

La signature par le candidat de son offre est possible mais non obligatoire.

Le candidat est toutefois informé que le seul dépôt de l'offre vaut engagement de sa part à signer le marché qui lui serait attribué.

Cependant, le candidat qui ferait le choix de signer les pièces par voie électronique doit impérativement disposer d'un certificat de signature électronique conforme aux dispositions de l'arrêté du 12 avril 2018 et se conformer aux pré-requis techniques indiqués sur la page d'accueil de la plate-forme <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>. (PLACE)

Dans cette perspective, il est précisé que :

- Les seuls formats de signature acceptés sont PAdES, CAdES et XAdES
- La signature électronique doit reposer sur un certificat qualifié conforme au règlement européen eIDAS. Le candidat peut néanmoins utiliser un certificat de signature électronique de type RGS jusqu'au terme de sa validité.
- Hormis les documents fournis dans le dossier de consultation électronique, les fichiers remis par les candidats devront être présentés, au choix, dans les formats suivants : doc; docs; xls; xlsx; pdf; zip; jpeg; gif; dwg; dgn; ppt.
- Les candidats qui recourraient à un autre format que ceux listés ci –dessus devront, sous peine d'irrecevabilité, mettre à disposition les moyens de lire les documents en question
- En tout cas, les documents transmis en format .exe ne sont pas acceptés
- Tout document contenant un programme informatique malveillant fait l'objet d'un archivage de sécurité. Si sa réparation s'avère impossible, il est réputé n'avoir jamais été reçu. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi. Tout dossier transmis par voie électronique qui s'avère incomplet doit être complété par la même voie

1. Une copie de sauvegarde sur support physique (papier, CD-ROM) pourra être adressée dans le délai imparti pour la remise des offres. Elle sera envoyée sous pli scellé avec la mention

**« Copie de sauvegarde REF. : P\_009\_2025 – Location de bouteilles et fourniture de gaz de laboratoire »**

à l'adresse suivante :

**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE DE FRANCE  
17/19 Avenue de Flandre – 75954 PARIS CEDEX19**

2. Copie de sauvegarde électronique.

Le dépôt d'une copie de sauvegarde électronique est autorisé dans la présente consultation.

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde électronique dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Le dépôt de la copie de sauvegarde électronique doit s'effectuer dans le respect des exigences de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique).

A cet égard, le candidat peut recourir :

- Soit à une solution intégrée satisfaisant l'ensemble des exigences précitées,
- Soit à plusieurs solutions dont la combinaison permet de satisfaire l'ensemble des exigences.

Il peut ainsi recourir à une solution lui permettant de s'identifier, d'indiquer le destinataire de son dépôt, d'horodater son pli puis de le mettre en ligne sur une plateforme de stockage sécurisée.

Avant l'échéance de la date limite de remise des candidatures ou offres, l'acheteur devra être destinataire des données nécessaires pour pouvoir, au besoin, accéder de façon sécurisée à la copie de sauvegarde électronique.

Dès lors que le pli comporte des données à caractère personnel, la plateforme de stockage utilisée par l'opérateur économique respecte les exigences du Règlement Général pour la Protection des Données (ou bénéficiant d'un régime de protection équivalent à celui du RGPD si l'hébergement est effectué dans un pays tiers à l'Union Européenne).

En tout état de cause, la solution retenue par l'opérateur garantit la suppression des données dans un délai n'excédant pas celui de la durée de validité des offres de la présente consultation.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- En cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;

- En cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

En termes d'horodatage, de sécurité et d'intégrité, un simple courriel avec accusé de réception n'est pas suffisant et ne répond pas aux prescriptions de la présente clause.